

17 avril - Journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens

17.04.2023

Categories: Apartheid et colonialisme, Droit international

Dans un rapport d'[Adameer](#) (1), une ONG palestinienne de soutien aux prisonniers, publié en 2020, plus de 800 000 Palestiniens ont été arrêtés par les forces israéliennes, soit environ 20 % de la population totale de la Palestine depuis l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est en 1967. Environ 8 000 enfants palestiniens ont été arrêtés par les forces israéliennes depuis 2001.

Israël détient actuellement près de **5 000** Palestiniens en tant que prisonniers politiques. La plupart d'entre eux sont originaires de la Cisjordanie occupée, où l'ensemble de la population palestinienne est soumise à une occupation militaire illégale. **Plus d'un millier** de ces prisonniers politiques sont actuellement en détention administrative. Cela signifie qu'ils sont détenus sans inculpation ni procès, et souvent sur la base de "preuves secrètes" qui ne sont même pas accessibles à leurs avocats.

Plus de 150 enfants palestiniens sont également détenus dans des prisons israéliennes après avoir été arrêtés et traités par les tribunaux militaires israéliens. Ils ne sont pas épargnés par les arrestations et les interrogatoires violents auxquels sont soumis les prisonniers adultes. Ils sont également détenus dans de mauvaises conditions, soumis à des mauvais traitements et à la torture.

Le traitement des prisonniers politiques palestiniens par Israël viole de nombreux éléments du droit international. Il s'agit notamment du droit à une procédure régulière, des droits de l'enfant, de l'interdiction de transférer des prisonniers d'un territoire occupé et de l'interdiction des mauvais traitements et de la torture.

L'utilisation par Israël de la détention politique fait partie de son système de domination coloniale - une forme de punition collective pour réprimer la population palestinienne dans son ensemble et tenter de l'empêcher de résister à l'oppression.

[La détention politique fait partie du régime d'apartheid israélien](#) : La torture, l'emprisonnement illégal et d'autres privations de liberté sont considérés comme des éléments constitutifs du crime d'apartheid. Il en va de même pour la persécution pour cause d'opposition à l'apartheid.

Malgré ces conditions difficiles, les prisonniers palestiniens font preuve de force et de courage en menant des actions collectives telles que le boycott des tribunaux militaires ou des grèves de la faim massives avec des revendications collectives. Ils se soutiennent mutuellement en organisant des activités éducatives et culturelles dans les prisons. La société palestinienne dans son ensemble les soutient dans leur lutte pour la justice, tous les jours, mais surtout le 17 avril, Journée des prisonniers.

Cette année, les prisonniers sont confrontés à un danger accru, car les ministres racistes du nouveau gouvernement israélien proposent un projet de loi qui introduirait la peine de mort pour les Palestiniens reconnus coupables de certains délits. Sans accès à des procès équitables, et même dans ce contexte de colonialisme, d'occupation et d'apartheid, il s'agit d'une escalade massive de la répression politique israélienne.

Négligence médicale

En tant que puissance occupante, Israël est tenu par le droit international de veiller à ce que les détenus et prisonniers palestiniens reçoivent les meilleurs soins de santé physique et mentale possibles. Néanmoins, l'administration pénitentiaire israélienne (IPS) restreint leur accès aux soins de santé.

Le traitement médical dans les prisons est souvent inadéquat, et il est fréquemment retardé ou refusé intentionnellement. Lorsqu'ils sont examinés, les prisonniers ne reçoivent généralement que des analgésiques en vente libre, sans aucun suivi. Entre 1967 et 2014, plus de 50 prisonniers palestiniens sont décédés en raison de problèmes médicaux non traités.

L'IPS tente de réduire au silence les manifestants en grève de la faim en les enchaînant et en les nourrissant de force. Les décisions relatives aux soins de santé prodigués aux prisonniers protestataires sont prises par le personnel médical employé par l'IPS, et les demandes de visites de médecins indépendants sont refusées. Une loi israélienne adoptée en 2015 autorise l'alimentation forcée et la contention physique des prisonniers en grève de la faim. Les agences de l'ONU ont exprimé leur inquiétude, car cette loi n'est pas conforme aux normes des droits de l'homme.